

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC235

présenté par

M. Chudeau, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Jacobelli, Mme Jaouen, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	1
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
Rapport sur l'emprise croissante des idéologies politiques et religieuses à l'université (<i>ligne nouvelle</i>)	1	0
TOTAUX	1	1
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à demander au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) un rapport sur l'emprise croissante des idéologies politiques et religieuses à l'université.

A travers cet amendement, nous souhaitons reprendre une initiative formulée par Mme Frédérique Vidal, en 2021, lorsqu'elle avait demandé un rapport au CNRS sur les dérives « islamo-gauchistes » à l'université, en expliquant que l'« islamo-gauchisme gangrène la société dans son ensemble et l'université n'est pas imperméable (...) Ce que l'on observe dans les universités c'est qu'il y a des gens qui peuvent utiliser leurs titres et l'aura qu'ils ont, ils sont minoritaires (...) pour porter des idées radicales ou pour porter des idées militantes ». Forcée au début des années 2000 par le philosophe Pierre-André Taguieff, la notion d'islamo-gauchisme désigne « une alliance militante de fait entre des milieux d'extrême gauche se réclamant du marxisme et des mouvances islamistes » .

Le CNRS ayant opposé à la ministre une fin de non-recevoir, ce rapport n'a jamais vu le jour. Pourtant, nombreux sont les universitaires qui alertent l'opinion sur la progression des idéologies politiques et religieuses dans le monde universitaire, la confusion dangereuse entre la recherche et

le militantisme et la remise en cause de l'autonomie du savoir face aux pressions idéologiques et militantes.

Cet amendement d'appel prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 1 euro, du nouveau programme « Rapport sur l'emprise croissante des idéologies politiques et religieuses à l'université » et de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, de l'action 02 « Agence nationale de la recherche » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Cette réduction a pour but de se conformer aux règles de recevabilité des amendements de crédits et ne vise pas à restreindre les moyens accordés au programme 172. En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever ce gage.